Présentation

Qu’est ce que SUD Culture Solidaires ?

SUD Culture Solidaires est un syndicat membre de :

- l’Union syndicale SUD Culture et Médias Solidaires, fondée avec SUD AFP, SUD Radio France, SUD Médias Télévision et SUD Presse Océan ;
- l’Union syndicale Solidaires qui fédère 57 syndicats et fédérations de la fonction publiques ou du secteur privé et des unions locales ou départementales.

Pourquoi SUD Culture Solidaires ?

SUD comme Solidaires, Unitaires et Démocratiques :

- **Solidaires**, parce que SUD Culture Solidaires entend être aux côtés des exclu-es, des minorités et des victimes d’une société qui n’hésite pas à placer le profit d’une infime minorité au-dessus de l’existence des autres ;
- **Unitaires**, parce que rechercher à la base sur chaque mobilisation l’unité d’action la plus large est le meilleur moyen de regrouper un maximum d’individus sur des objectifs communs ;
- **Démocratiques**, parce que chaque adhérent-e et chaque salarié-e doit pouvoir apporter sa propre réflexion, enrichir le débat et participer à la transformation de la société.

Comment ?

L’adhérent·e est la base du syndicat et décider d’adhérer doit être le résultat d’un choix individuel et réfléchi. Voire,

pourquoi pas, d’affirmer une idéologie ?!

Pour être mieux représenté·es, pour être mieux entendu·es, mieux défendu·es, solidairement : Nous avons besoin de votre participation au débat, nous avons besoin de votre voix, nous avons besoin de vous ! Nos statuts mettent en œuvre des moyens concrets permettant à chaque adhérent·e, salarié·e, chômeureuse d’apporter sa propre réflexion au débat collectif et à la prise de décision. Cela passant, entre autres, par les engagements définis à l’article 16. En outre, l’adhérent·e peut décider, ou non, de militer au sein du syndicat.

Quelques principes fondateurs de l’idéologie SUD Culture Solidaires

La transformation sociale dans la perspective de la construction d’une société autogestionnaire et égalitaire, anti-capitaliste, anti-patriarcale, et anti-totalitaire :
Au minimum, 25 % du budget prévisionnel du syndicat est destiné au secteur interprofessionnel et aux luttes citoyennes – ces dernières bénéficiant, a minima, d’¼ de ces crédits.

Pas de permanent-es à plein-temps, pas de carrière syndicale pure, une volonté affirmée et indéfectible de garder un ancrage sur le terrain :
Afin d’éviter que ceux-ci ne perdent contact avec leur milieu de travail, la durée maximale de leur décharge de service, qu’elle soit nationale ou/et locale, est fixée à 50% de leur temps de travail. Celle-ci peut atteindre, à titre exceptionnel, 60 % lorsque la spécificité de leur travail rend professionnellement difficile l’application stricte de la règle des 50%. Cependant à titre supra-exceptionnel, le Conseil des sections peut décider d’allouer des décharges de service allant jusqu’au temps plein, mais uniquement sur une période délimitée et lorsque l’actualité l’exige (élections, conflits sociaux).

Soutenir l’Union syndicale Solidaires

Avec un syndicalisme de contre-pouvoir qui lie défense quotidienne des citoyens et transformation de la société. Un syndicalisme qui respecte les positions de chaque syndicat de l’union, avec un fonctionnement démocratique.

Avec un syndicalisme de lutte qui s’efforce de construire de réels rapports de forces face au marché et au capital (Solidaires est membre fondateur d’ATTAC).

Pour un syndicalisme qui mette en œuvre des projets alternatifs favorables aux titulaires, salarié·es, chômeureuses, précaires, pauvres, et se mobilise contre toutes les formes de discrimination et d’intolérance.

Nous refusons de payer la faillite de leur système financier et défendons les services publics qui, plus que jamais, en période de crise, sont essentiels pour maintenir le lien social et répondre aux besoins citoyens, avec l’espoir d’un monde qui privilégierait la coopération à la compétition.

Parce que nous voulons un syndicalisme intelligent et combatif qui défende la dignité et le respect, la qualité, et qui refuse les inégalités, le renoncement et les discriminations.

Documents complémentaires

• **Charte, statuts et règlement intérieur (VIIIe congrès, juin 2025)**

• **Orientation générale et revendicative (VIIIe congrès, juin 2025)**